



Peut on nous imposer un distributeur exclusif

Par **Berthier**, le **25/03/2010** à **17:06**

Bonjour,

Si nous étions déjà depuis longtemps en relation avec un fournisseur qui nous avait déjà établi des devis "en direct"(sans que ceux-ci aboutissent) peut-il nous imposer d'acheter maintenant à un intermédiaire qui ne nous a jamais démarché , alors qu'il nous livre en direct à partir de son usine près de l'Allemagne et nous faire payer entre 30 et 40 % de plus auprès de son revendeur qui n'a strictement rien fait puisque nous étions déjà client potentiels et en contact par mail avec devis échangés au prix normal. Ce revendeur habite la Martinique, nous habitons Saint Barthélémy donc les îles du Nord, il n'a à ce jour rien vendu à Saint Barthélémy. N'y a-t-il pas dans ce cas une règle d'exemption puisqu'il n'a rien vendu sur l'île de Saint Barthélémy ?